



31620 FRONTON

05 63 64 33 33

Place de l'Eperon

82600 VERDUN-SUR-GARONNE

05 63 64 33 33

Rue Adrien Hébrard

82170 GRISOLLES

05 63 64 34 34

Madame, Monsieur,

La direction, le corps médical et l'ensemble du personnel de la Clinique Saint-Roch sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention afin de faciliter votre séjour et vos démarches. Il vous aidera à mieux connaître notre établissement et l'ensemble de ses services.

Un questionnaire de satisfaction concernant la qualité de votre séjour vous sera remis durant votre hospitalisation. Merci de bien vouloir le compléter et le déposer à l'accueil.

Nous restons à votre entière disposition afin que votre hospitalisation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Excellent séjour parmi nous.

La Direction



La Clinique Saint-Roch située à Fronton, à mi-chemin entre Toulouse et Montauban, a été fondée en 1968 par le Dr François Marty.

Etablissement de soins de suite et de réadaptation, la Clinique Saint-Roch reçoit les patients après une hospitalisation (médecine ou chirurgie), ou en provenance de leur domicile à la demande du médecin traitant.

Son objectif est d'assurer la poursuite et le suivi des soins et traitements médicaux relatifs à leur affection et de favoriser la reprise d'autonomie.

Pour remplir sa mission, la Clinique Saint-Roch développe des axes prioritaires :

- une prise en charge qui met le patient au centre des décisions,
- un développement de la qualité de l'information délivrée au patient,
- une prise en charge permanente de la douleur et des soins palliatifs,
- une activité de ré-autonomisation de la personne âgée,
- le développement et l'utilisation du dossier patient informatisé,
- une politique de filières et réseaux par la signature de conventions,
- une dynamique continue d'amélioration de la qualité dans tous les secteurs de l'établissement.

 **AGENT CITROËN**
Dépanneur agréé :
ASF - Poids Lourds - Véhicules légers

SARL GALEA

72, route de Toulouse - 31620 FRONTON
Tél. 05 61 82 40 84
Fax. 05 61 82 93 74

OPTIQUE FRONTON

 **Olivier Aubé**
Opticien diplômé

- lunettes
- lentilles de contact
- produits lentilles
- solaires

du mardi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-19h
Rue de la République - 31620 FRONTON
Tél./Fax : 05 61 82 56 87

BOULANGERIE - PATISSERIE
AU PAIN DORÉ

M. JOUFFREAU et Fils

5, Rue de la République
31620 FRONTON
Tél. 05 61 82 92 76

Spécialités : Biscuiterie, Croustade paysanne, Pièces montées, Cérémonies

 **Nelly Coiffure**

FEMININ MASCULIN

14, rue Pierre Contrasty
31620 FRONTON
Tél. 05 61 82 40 59

Pompes Funèbres BORDES-DELCROS

Funérarium - Chambre Funéraire
Transport de corps avant et après mise en bière
Contrat d'Obsèques

21, chemin de Capdeville - 31620 Fronton
Tél. 05 61 82 91 90

24, place du Souvenir - 31340 Villemur s/Tarn
Tél. 05 61 09 85 88
Port. 06 82 27 00 65

Saint-Laurent - 82230 Monclar de Quercy
Tél. 05 63 30 32 60
Port. 06 81 69 25 54

 **24h/24 - 7j/7**

CATENA

Ma maison aime ça.

**Bricolage
Arts ménagers
Jardin**

sarl Ets Bressolles
Route de Castelnaud
31620 FRONTON
Tél. 05 61 82 41 16



MIDI-PYRÉNÉES MÉDICAL EMSO

Location - Vente
Matériel médical
Incontinence adulte
Tout l'environnement
des handicapés



Lits médicaux

Tensionnètres
électroniques

Espace Gaubert - 33, rue de Bayonne
(à côté de l'hôtel Campanile Purpan)
31300 TOULOUSE

Télécopie 05 61 31 92 23

06 61 49 87 96



Matériel et mobilier
pour médecins et infirmières
Livraisons à domicile

Coquelicots

JOSIANE MURER
Fleuriste Créateur
Fleurs - Décoration
Plantes
Espace funéraire



☎ et réglez par ☑

9-12, place de la Halle
31620 FRONTON

Tél./Fax : 05 61 82 41 07

SOMMAIRE

Situation	4
Organisation générale	5
L'équipe médicale	6
L'accueil	7
Votre séjour	10
La sortie	14
Obligations et recommandations	15
Informations et droits du patient	16

CABINET GARRIGUES ASSURANCES

37, bd Matabiau - BP 838
31015 TOULOUSE CEDEX 6

Tél. 05 62 73 62 73

Fax 05 62 73 62 70

E-mail : garrigues.assurance@wanadoo.fr



SITUATION

L'établissement bénéficie d'une situation privilégiée et calme, en zone semi-rurale, à proximité des centres urbains (20 mn du centre ville de Toulouse et 15 mn du centre ville de Montauban).



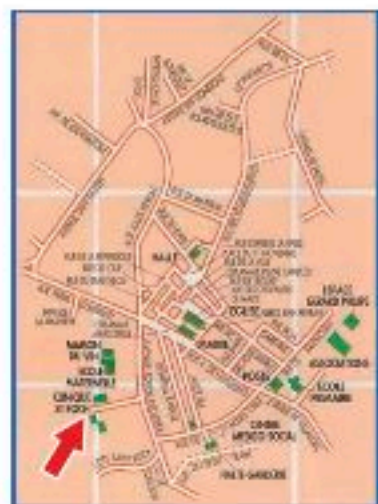
ACCÈS

De TOULOUSE :

Par l'autoroute A62 : sortie 10 "Eurocentre" direction Bouloc. Puis à Bouloc : direction Fronton.

De MONTAUBAN :

Par l'autoroute A62 : sortie "Montauban Sud" suivre la N20 jusqu'à Grisolles. Puis au rond-point : direction Fronton.



La banque au cœur
de sa commune



Agence de Fronton

1,2 place du 11 Novembre 1918
31620 FRONTON
Tél. 0810 636 490
Fax : 05 34 41 85 50



LABORATOIRE
D'ANALYSES
MEDICALES

BIO 4

L. GREZE

Tous les jours
de 7h à 18h 30
sauf samedi 7h à 16h

2, av. Kennedy
31330 GRENADE

☎ 05 61 82 62 33

Fax 05 61 82 30 31

MATERIEL MEDICAL

Fauteuil roulants
Lits médicalisés
Tout pour le confort à domicile

Livraison - Installation - Service après installation

Pharmacie de la Halle
FRONTON

Tél. 05 61 82 41 30 - Fax 05 61 82 53 77



L'ÉQUIPE MÉDICALE

La surveillance médicale est assurée par les deux médecins de l'établissement.

Des spécialistes extérieurs interviennent dans l'établissement : cardiologues, gastro-entérologue, pneumologue, rhumatologue, diabétologue, psychiatre, dentiste, pédicure.

Les visites médicales ont lieu : deux fois par semaine et chaque fois que nécessaire.

Les médecins assurent une permanence médicale de jour et de nuit.

Un carton de demande de rendez-vous auprès des médecins à l'attention de vos proches est disponible dans ce livret d'accueil ; nous vous conseillons de l'utiliser afin qu'ils les rencontrent dès le début de l'hospitalisation.



Modalités d'accès au dossier médical :

Vous pouvez demander l'accès à votre dossier médical, directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez.

Cette communication a lieu dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de 48h.

Modalités de sortie contre avis médical :

Toute sortie non autorisée se fera au risque du patient, après avoir été informé par le médecin des risques encourus.

Une décharge de responsabilité devra être signée auprès des médecins ou des infirmières.

Conservation des informations de santé :

Les dossiers médicaux sont conservés dans l'établissement sous la responsabilité du médecin directeur.

La garde et la confidentialité des informations de santé sont assurées selon une procédure établie par la direction.



Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées. Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, l'équipe médicale se tient à votre disposition.

Règles relatives à la protection juridique des majeurs protégés :

Quand l'altération des facultés mentales et/ou corporelles d'une personne physique présente un caractère durable risquant de compromettre ses intérêts civils, il est nécessaire de mettre en œuvre une mesure de protection juridique adaptée (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle).

Informatique et liberté :

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant feront l'objet d'un enregistrement informatique.

Cet enregistrement est réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au patient durant toutes les étapes de son séjour, et à l'établissement de statistiques en application de l'arrêté relatif au recueil PMSI en SSR, conformément aux dispositions de l'article L.710.6 du Code de la Santé Publique.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi informatique et liberté, tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectifications auprès du médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

L'ACCUEIL

Admissions :

Les entrées se font de préférence l'après-midi entre 14h et 17h.

- Si vous êtes transféré d'un autre établissement de soins, le service d'admission se charge d'effectuer les démarches administratives.
- Si vous venez de votre domicile, la secrétaire vous demandera le certificat du médecin traitant daté du jour de l'admission.
- Dans tous les cas, il vous sera demandé votre carte d'assuré social en cours de validité, votre carte mutuelle, un document officiel d'identité, les courriers médicaux, examens biologiques et radiologiques.

Objets de valeur :

Il est déconseillé de conserver des objets de valeur ou de l'argent dans l'établissement. Un coffre est à votre disposition pour les déposer, un reçu vous sera délivré à l'accueil.

La direction décline toute responsabilité en cas de vol des objets ou espèces qui ne lui auraient pas été confiés.



Frais d'hospitalisation :

Vous disposez d'une couverture sociale :

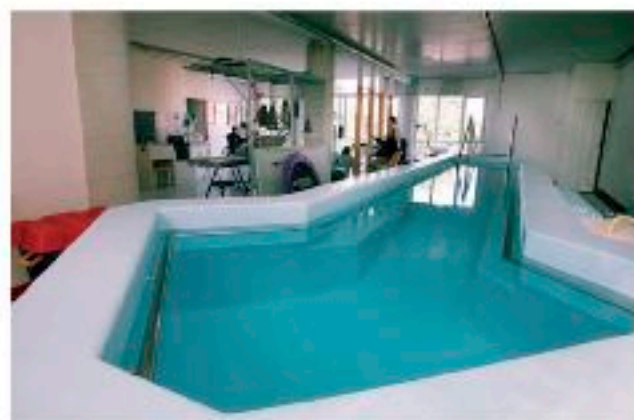
- Soit les frais de séjour sont pris en charge à 80 % : le ticket modérateur de 20 % reste à votre charge ou à celle de votre mutuelle.
- Soit les frais de séjour sont pris en charge à 100 % : c'est le cas si vous relevez de l'article L.115, êtes en invalidité ou accident du travail.

La clinique Saint-Roch est conventionnée avec la plupart des mutuelles complémentaires.

Un acompte sur les frais d'hospitalisation et les suppléments vous sera demandé en cas d'absence ou de refus de prise en charge de votre mutuelle.

Forfait journalier :

Il correspond à votre participation aux frais d'hébergement mais peut être pris en charge par votre mutuelle ou par la CMU.



Identitovigilance :

Afin d'éviter tout risque d'erreur concernant votre identité, un bracelet d'identification vous sera posé au poignet, et une photo sera prise pour être intégrée à votre dossier avec votre accord.

La personne de confiance :

Conformément à la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des patients, vous pouvez, lors de votre admission, désigner par écrit une personne de confiance.

Elle aura la charge de vous représenter dans tous les entretiens médicaux et de vous aider dans vos démarches et décisions. Elle peut être révoquée par vous à tout moment.

Non divulgation de la présence :

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée,

signalez-le à l'accueil ou à l'infirmière afin que le nécessaire soit fait pour préserver votre anonymat.

Information sur les directives anticipées

(cf. article L.1111-11 du code de la Santé Publique)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement.

Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.



INFORMATIONS & DROITS DU PATIENT

Les instances de l'établissement :

Selon la réglementation en vigueur, l'établissement a mis en place les instances suivantes :

- C.L.I.N. (*Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales*)

Il définit les actions à mener en matière d'hygiène hospitalière. Il assure ainsi la prévention de ces infections.

- C.L.U.D. (*Comité de Lutte contre la Douleur*)

L'équipe soignante est à l'écoute de votre douleur. N'hésitez pas à l'exprimer ; elle sera ainsi évaluée et tout sera mis en œuvre pour la soulager.

- C.R.U.Q. (*Commission de Relation avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge*)

Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches. La commission facilite l'accès à l'information en renseignant le patient à propos des voies de conciliation et des recours dont il dispose.

Toute demande ou réclamation doit être adressée à la direction par lettre recommandée.

- C.L.A.N. (*Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition*)

L'équipe de restauration et la diététicienne sont à votre disposition.

Vous n'aurez pas à vous acquitter du forfait journalier dans les cas suivants :

- accident du travail,
- article L.115.

Chambre particulière :

Si vous souhaitez occuper une chambre individuelle pendant votre séjour, un supplément vous sera facturé qui peut être pris en charge en partie ou totalement par votre mutuelle.

Les accompagnants :

Une personne accompagnante peut rester auprès de vous au cours de votre hospitalisation. Tickets repas et lit d'accompagnant donnent lieu à la facturation d'un supplément.



VOTRE SÉJOUR

Recommandations pratiques :

Pour faciliter le déroulement du séjour, il est préférable de se munir :

- de vêtements et chaussures compatibles avec une activité de rééducation (jogging ou pantalon, chaussures fermées)
- de vêtements de rechange jour et nuit en quantité suffisante, chaussons ou pantoufles
- d'un nécessaire de toilette complet (linge de toilette, savon, shampooing, hygiène dentaire, rasoirs et mousse à raser, crème de soins habituelle)
- de poches permettant de déposer le linge sale.



La réception :

L'accueil est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Les repas :

Les petits-déjeuners sont servis en chambre à partir de 7h30.

Suivant avis médical, les repas sont pris dans la chambre ou à la salle à manger située au rez-de-chaussée.

- **En chambre :**
repas de midi à 11h30
repas du soir à 18h00
- **En salle à manger :**
repas de midi à 12h00
repas du soir à 18h45

OBLIGATIONS & RECOMMANDATIONS

Hygiène et consignes à respecter :

- Les animaux sont interdits dans l'établissement.
- Respectez le repos de vos voisins, baissez le son de votre télévision ou radio après 22h.
- Il est interdit de stocker des produits alimentaires périssables dans votre chambre (fruits, laitages, jus de fruit, ...).
- Aucune denrée alimentaire ne doit sortir du restaurant.
- Les boissons alcoolisées et substances toxiques sont interdites.
- Les appareils électriques personnels tels que cafetière, résistances électriques, télévision personnelle, sont interdits. Des distributeurs de boissons chaudes et froides sont installés dans le hall d'entrée.

Sécurité incendie

Les consignes de sécurité sont affichées à l'accueil et dans chaque chambre. Vous êtes prié d'en prendre connaissance dès l'arrivée dans la clinique.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

Laissez libre l'accès aux différentes entrées de l'établissement pour permettre l'intervention des secours.



LA SORTIE

La durée du séjour est d'environ 3 semaines - 1 mois.

Une date provisoire de sortie vous a été communiquée lors de votre admission. La date définitive de sortie est fixée par le médecin en cours de séjour en accord avec vous et votre entourage.

Il vous sera remis, le jour de la sortie, la ou les prescriptions vous concernant, les médicaments vous appartenant, ainsi qu'une lettre faisant le bilan de votre séjour pour votre médecin traitant.

Les sorties ont lieu à 11h.

Avant de quitter la clinique, vous devez accomplir les formalités administratives suivantes :

- Régler les frais de votre hospitalisation non pris en charge par la sécurité

sociale et les mutuelles, ainsi que les suppléments divers. Une facture acquittée vous sera remise.

- Retirer les dépôts et valeurs que vous auriez éventuellement déposés.
- Remettre la télécommande de la télévision
- Restitution du chèque de caution.

Si votre état de santé nécessite un transport en ambulance ou en VSL, et que vous avez un souhait concernant la société de transport, merci de le faire savoir à l'accueil.



Les régimes alimentaires se font uniquement sur prescription médicale et sous la surveillance d'une diététicienne.

Les chambres :

L'établissement dispose de chambres particulières et de chambres à 2 lits.

Toutes les chambres sont équipées de sanitaires avec douche et WC. Toutes les chambres et toutes les salles de bains sont équipées d'une sonnette d'appel.

L'installation téléphonique vous permet d'appeler ou de recevoir directement vos correspondants sans intervention du standard.

Les postes de télévision installés dans chaque chambre vous permettent d'accéder aux chaînes hertziennes et aux chaînes numériques (Canal +, Planète, Sport +, Ciné-cinéma, ...)

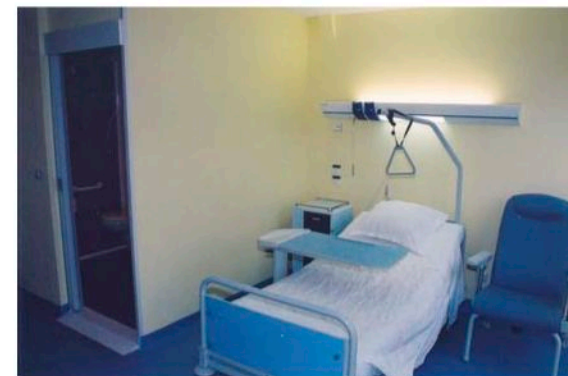
L'ensemble des tarifs en vigueur est présenté sur fiche jointe.

Les autres espaces :

Une salle de télévision, une bibliothèque et un salon de jeux sont à votre disposition au rez-de-chaussée. Une terrasse ombragée domine le parc.

Le courrier :

Le courrier vous sera distribué chaque jour. Une boîte à lettres est disponible à l'accueil : la levée du courrier se fait à 16h.



Les visites :

Les visites sont autorisées de 11h00 à 21h. Le salon et la salle de jeux sont à votre disposition pour recevoir vos proches.

Le silence constituant l'un des éléments du rétablissement des patients, il est demandé de le respecter.

La chambre est un lieu de soins, le nombre de personnes présentes doit être compatible avec le repos du patient. Comme dans tout établissement de soins, la présence des enfants doit être limitée.

Interprète :

Une liste d'interprètes est disponible à l'accueil.



La coiffeuse :

Vous pouvez demander les services d'une coiffeuse, renseignez-vous auprès de l'accueil.

Le culte :

Sur votre demande, vous pouvez recevoir la visite du représentant du culte de votre choix.

Les permissions de sortie :

Les permissions de sortie peuvent être accordées pour la journée, exclusivement par les médecins et en fonction de votre état de santé.

Les demandes doivent être déposées 24h à l'avance.

Les traitements :

Les traitements prescrits par les médecins de l'établissement au cours de votre séjour doivent être respectés.

Toute prise médicamenteuse non prescrite doit être impérativement signalée à l'équipe médicale qui se tient à votre disposition pour toute explication complémentaire.

L'auto-médication est proscrite.

Dégradation :

Nous vous prions de prendre soin du mobilier et du matériel mis à votre disposition.

Veuillez signaler au personnel toute anomalie.

Toute dégradation sera à la charge de son auteur.

